

# Cercle de Mantas et du Mantois de Silence

24 mars 2018, 98<sup>ème</sup> Cercle de Silence du Mantois, 9<sup>ème</sup> année.

**Avec, ou sans papier,  
l'étranger est une personne  
la dignité de chaque  
personne  
ne se discute pas,  
elle se respecte**

**Notre silence le crie**

## *Le Cercle de Silence*

*est une action non violente, qui rassemble  
régulièrement, dans un espace public, des hommes  
et des femmes de divers horizons et de toutes  
convictions philosophiques, religieuses et politiques.  
Il s'agit d'alerter les citoyens sur le sort réservé aux  
personnes étrangères venues en France pour mieux  
vivre ou sauver leur vie.*

*Par notre participation au Cercle de Silence :*

**Nous voulons dénoncer** les traitements inhumains et dégradants réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle, les humiliations liées aux contrôles et « interpellations au faciès ».

**Nous voulons dénoncer** les obstacles administratifs qui visent à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et qui forcent les personnes à vivre et à travailler dans la peur et la clandestinité.

**Nous refusons** les lois de plus en plus contraignantes et les suspicions dont sont victimes les demandeurs d'asile qui sont exposés à de graves dangers dans leur pays d'origine.

**Nous refusons** les conditions de vie dans les centres de rétention administrative, les zones d'attente des aéroports et, avant tout, leur existence.

**Nous refusons** que soient adoptées et appliquées en notre nom des décisions (lois, décrets, circulaires) qui brisent des vies humaines, des couples, des familles et maintiennent des personnes dans la peur et l'absence de tout projet.

**Nous voulons** que la France reste un pays d'accueil, sans cesse enrichi et transformé par l'apport de personnes venues du monde entier, une France où il est possible de vivre ensemble.

***Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons  
à rejoindre le Cercle de Silence du Mantois,  
entre 11h et midi, le 4<sup>ème</sup> samedi de chaque mois,  
place Saint Maclou à Mantas-la-Jolie.***

***Prochains rendez-vous : 28 avril, 26 mai, 23 juin, 28 juillet, 25 août...***

[cerclesilencemantas@yahoo.fr](mailto:cerclesilencemantas@yahoo.fr)

Le Cercle de Silence est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de : Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des migrants, Réseau Chrétiens-immigrés, Réseau Education Sans Frontières, Equipe paroissiale d'accueil des migrants, Action Catholique Ouvrière, Secours catholique, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, Communauté Chrétienne Africaine de Mantas, Droit Au Logement, Délégués Départementaux de l'Education Nationale, Ensemble pour une Gauche Citoyenne, Collectif de Réflexion et d'Initiatives Citoyennes.

## UNE LOI RÉPRESSIVE

La nouvelle loi, dont le projet a été adopté en Conseil des Ministres le 21 février dernier, marque un durcissement rarement égalé pour les droits des personnes étrangères. **Loin d'être le projet de loi équilibré présenté par l'exécutif, c'est essentiellement un projet répressif** dont le but est de mieux contrôler, enfermer, expulser les étrangers dépourvus de titres de séjour :



- la rétention administrative qui permet d'enfermer un homme, une femme, une famille pour le seul fait qu'ils n'ont pas de titre de séjour, dans le but de les expulser, pourra durer 135 jours au maximum contre 45 jours aujourd'hui
- le demandeur d'asile devra déposer son dossier dans les 90 jours de son arrivée en France contre 120 aujourd'hui.
- le demandeur d'asile ne disposera plus que de 15 jours au lieu de 30 pour déposer un recours après un premier refus de l'OFPPA
- la police pourra retenir 24 heures, au lieu de 16 heures, un étranger pour vérification de son droit au séjour
- l'assignation à résidence sera renforcée et utilisée plus largement
- la reconnaissance d'un enfant français par un parent étranger et l'obtention d'un titre de séjour par celui-ci sera plus difficile.

Face à cette loi répressive, les États généraux des migrations lancés en 2017 par 470 associations et collectifs citoyens dans toute la France veulent faire un état des lieux des situations vécues par les personnes exilées et montrer qu'il existe des solutions pour les accueillir dignement.

### Session nationale des États généraux des Migration à Paris les 26 et 27 mai

Dans les Yvelines le Réseau AMY (Accueil des migrants en Yvelines) prépare ces États généraux. Samedi 10 mars, 70 personnes représentants les associations et collectifs locaux se sont réunies à Mézy. Le 7 mars, les collectifs et associations s'étaient retrouvés devant la Préfecture de Versailles pour une conférence de presse et une délégation a été reçue par le secrétaire général de la Préfecture pour demander que la mise à l'abri des personnes à la rue soit effective et sans discrimination.

<http://reseau-amy.org>

Le ministère de la Culture présente une exposition d'art contemporain  
**"Les vitrines de l'atelier des artistes en exil"**  
du 29 janvier au 30 mars 2018, au 5, rue de Valois, dans le 1er arrondissement de Paris.

Ils viennent d'Afghanistan, d'Iran, de République démocratique du Congo, de Soudan et de Syrie, et ont emporté dans leurs maigres bagages une détermination et un besoin absolu de créer.



### QUE SONT ILS DEVENUS ?

Depuis 4 semaines, le Réseau RESF publie, sous ce titre, des témoignages de jeunes qui ont migré en France, y ont été scolarisés et s'y sont installés. Ils sont une richesse pour notre pays !

Voir ces témoignages sur le site : <http://www.resf78.ouvaton.org>